

POUR UNE PREMIERE APPROCHE DE LA DEFICIENCE INTELLECTUELLE

(extraits du fascicule de Jacqueline LIEGEOIS et Christine MAGNIN de CAGNY, formatrices au Centre National d'Etudes et de Formation pour l'Enfance Inadaptée (CNEFEI) Suresnes

Le concept de handicap

L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) propose un nouveau cadre conceptuel de référence pour aborder l'ensemble du domaine de la santé : il apporte un langage commun au patient, à son entourage, aux professionnels et aux décideurs.

La publication de l'adaptation française de cette classification internationale des handicaps sous le titre *Nomenclature des déficiences, incapacités, désavantages par arrêté du 9-01-1989 (ministère de l'Education nationale) et arrêté du 04-05-1988 (ministère de la Santé)* marque une **évolution des modalités d'appréhension de la personne handicapée dans un environnement social donné : la personne handicapée est appréhendée par rapport à elle-même (difficultés intrinsèques), mais surtout en fonction des exigences de l'environnement social** .

Cette approche conduit à modifier la façon d'aborder l'examen des situations d'enfants dans le cadre des commissions d'éducation spéciale : ce ne sont plus les caractéristiques personnelles uniquement qui doivent être prises en compte mais également les capacités d'accueil et d'ouverture dont témoigne le milieu éducatif ; **“ le deuxième intérêt de cette classification est qu'elle permet de ne plus assimiler le handicap à une invalidité stable et définitive, mais à un processus lui aussi dynamique, en partie dépendant de facteurs individuels mais également de facteurs environnementaux ”** cf *“Handicap et dépendance. L'amélioration nécessaire du système statistique” Conseil national de l'information statistique citation in Les aides spécialisées au bénéfice des élèves M.C. MEGE-COURTEIX ESF, 1999, p 123*

Cette conception dynamique s'appuie à la fois sur la reconnaissance du désavantage social, sur l'établissement du diagnostic lésionnel, sur l'évaluation fonctionnelle (incapacités) ... **“ Son objectif étant de permettre à chacun d'assurer les rôles sociaux fondamentaux : mobilité, indépendance physique, intégration sociale, suffisance économique”**.

Dans quelle mesure peut-on parler de handicap mental ? Les us et coutumes permettent l'utilisation de cette expression. En fait, l'analyse du processus de handicap, nous conduit à partager avec des auteurs comme Chapiro, Constant et Durand cette définition :

“Un enfant présente un handicap mental s'il souffre par un processus qui peut se décrire dans son histoire et dans ses relations avec son environnement sur les quatre plans d'expérience de la pathologie, de la déficience, de l'incapacité et du désavantage social et si l'on observe des difficultés mentales sur au moins un des trois plans du handicap ” cf *« Le handicap mental chez l'enfant », F.CHAPIREAU, J.CONSTANT, B.DURAND, ESF 1997 p103.*

La déficience intellectuelle est donc à resituer dans l'analyse plus dynamique du processus du handicap selon les différents plans (pathologie, déficience, désavantage, incapacité) et non plus de façon restrictive sur le seul plan de l'atteinte fonctionnelle ou organique(déficience).

La notion de déficience intellectuelle dans la nomenclature

Par déficience intellectuelle on entend une limitation significative, persistante et durable des fonctions (capacités) intellectuelles d'un sujet par rapport aux sujets normaux du même âge.

L'intelligence semble définie implicitement par référence à l'apprentissage, depuis celui qui concerne les gestes conditionnant la satisfaction des besoins élémentaires jusqu'à ceux qui sont impliqués dans la scolarité (lecture et arithmétique notamment) en passant par ceux qui permettent l'adaptation aux nécessités de la vie quotidienne.

La pensée, quant à elle, est atteinte dans sa rapidité, son organisation, et l'aptitude à former des séquences logiques.

Sur l'axe des incapacités la déficience intellectuelle peut porter sur celles qui concernent le comportement, l'orientation spatio-temporelle, la compréhension d'une situation afin d'y faire face, l'acquisition de connaissances scolaires ou professionnelles, l'organisation de sa vie et de ses occupations (autonomie sociale), la compréhension du langage.

Le quotient intellectuel

Le retard mental est fixé par la mesure du quotient intellectuel, le QI. Il s'agit d'une mesure de comparaison des performances d'un sujet face à une épreuve particulière, dans une situation standardisée, aux performances moyennes de sujets de même âge dans

une situation identique. C'est un outil utile dans le sens où il teste essentiellement une forme d'intelligence, l'intelligence logico-algébrique, et que l'enseignement utilise de façon prépondérante les canaux de ce type d'intelligence ; utilité donc, parce qu'il prédit l'adaptation facile ou non d'un enfant à notre enseignement plutôt normatif : le QI devrait permettre de lui trouver une place et d'adapter l'enseignement à cet enfant-là. Il reste un outil par rapport à la scolarité mais il ne représente pas une donnée valable par rapport aux différents canaux de l'intelligence.

L'orientation d'un enfant ou d'un adolescent déficient intellectuel ne peut s'appuyer sur ces seules données chiffrées. La circulaire du 30-10-1989 précise : *"En tout état de cause, le repérage de la déficience intellectuelle ne saurait s'effectuer uniquement sur de tests psychométriques et encore moins sur l'un d'entre eux"*.

Qu'est-ce qui va intéresser le pédagogue dans cette approche de la déficience intellectuelle ? Il lui importe moins de savoir que l'enfant ou adolescent a un QI de 50-70 que de savoir comment améliorer ses capacités d'adaptation et d'intégration à une réalité. Soulignons toutefois, qu'à travers le QI *"on considérera que l'item réussit au meilleur niveau dans les épreuves psychométriques est indicatif du potentiel d'apprentissage qu'il s'agit de rendre effectif par l'éducation et les rééducations et thérapies spécialisées"*.

La question de l'étiologie

C'est une question qui est délicate. En effet si on peut considérer qu'il existe trois séries de " causes " de la déficience intellectuelle, il convient de tenir compte de ce que toutes les approches actuelles prennent cette notion avec les plus grandes précautions et que ces " causes " n'ont pas la même valeur et ne portent pas sur les mêmes formes de déficience intellectuelle.

Les trois ordres de facteurs pouvant provoquer une déficience intellectuelle sont les facteurs organiques, psychologiques, environnementaux. Ils interviennent majoritairement de manière interactive.

L'inadaptation scolaire

La limite supérieure de la déficience intellectuelle est difficile à établir, en particulier la distinction entre normalité et débilité intellectuelle légère ; cela dépendra des critères et des politiques éducatives du moment et variera en fonction de ces critères...dans la frange supérieure la déficience intellectuelle exprime une déprivation culturelle, c'est ce que signifiait la notion de " faux-débile " employé dans les années 1970.

Une autre approche de la déficience intellectuelle se centre quant à elle sur l'étude du retard mental et du fonctionnement et du développement cognitifs, l'approche développementale et cognitive dont le chef de file est J.L Paour .

Quelques préalables inaugurent l'approche développementale et cognitive de la déficience intellectuelle :

1 - Le retard mental est un processus, il se construit.

2 - Il n'y a pas de frontière et de caractéristique spécifique entre le retard mental, la difficulté scolaire grave et persistante, la normalité et le fonctionnement des enfants dits sur-doués :

=====>=====>=====>=====>>>>

retard mental - difficulté scolaire grave et persistante - normalité – surdoué

Continuum du fonctionnement intellectuel qui ne présente pas de différence de *nature*, mais **une différence d'intensité** portant sur l'utilisation de celui-ci.

Comprendre le retard mental, c'est s'interroger sur la possibilité de développer le potentiel intellectuel et sur l'éducabilité.

La déficience intellectuelle s'exprime par un double constat :

- celui d'une différence, *moindre efficacité à même âge*

- celui d'un retard *d'assimilation à l'efficacité de l'enfant plus jeune*

Pour Jean-Louis Paour, *"Le retard est d'abord relatif aux exigences sociales dont nous savons qu'elles changent aux différentes périodes de la vie"*.

Cf Article "Questions à Jean-louis PAOUR" entretien réalisé par L.COSNEFROY, *les cahiers de Beaumont*,

n°68, juin 95 p53-56.

Les causes de la déficience intellectuelle ne permettent pas de la définir et les critères de sa définition ne permettent pas de l'expliquer.

Les conceptions théoriques de la déficience intellectuelle selon J.L. Paour

a) La " conception retard ".

A partir de l'approche psychométrique et des modèles développementaux, la déficience intellectuelle est abordée en terme de lenteur du développement et d'inachèvement du développement intellectuel, avec cependant une identité par rapport au développement normal de l'ordre d'apparition des conduites et des compétences .

b) La " conception déficit "

A partir de l'approche expérimentale, il existerait un déficit isolable, central, affectant les processus de base du traitement de l'information, et constant (en dehors du niveau de développement) du fonctionnement cognitif.

c) La " conception déficit métacognitif ".

Les personnes présentant une déficience intellectuelle se caractérisent par un stock extrêmement limité de stratégies cognitives et une difficulté spécifique à utiliser les stratégies dont elles disposent.

d) La " conception discordances, dysharmonies ".

A partir d'approches phénoménologiques, les processus de structuration déficitaire sont situés dans la continuité de l'histoire individuelle ; la déficience intellectuelle est à la fois multidéterminée et surdéterminée.

e) La conception intégrative :

Le fonctionnement cognitif constitue le déterminant *proximal* de la déficience intellectuelle : il est cause directe de la formation et du maintien des caractéristiques psychologiques constitutives de la déficience intellectuelle, "*quelles que soient les origines de la déficience intellectuelle(organiques, psychosociale, psychoaffective), elles sont relayées par le fonctionnement cognitif pour s'exprimer sur le plan du comportement et du développement.*"

Les capacités de base pour traiter l'information sont limitées (système perceptif, mnésique, attentionnel) mais elles existent.

Il y a reconnaissance d'un potentiel, le problème réside dans sa mobilisation. Le fonctionnement cognitif, défini comme l'ensemble des processus qui assurent la continuité de la conduite intellectuelle par la mobilisation de compétences cognitives au service du contrôle et de l'exécution des opérations de traitement de l'information,

sous l'influence des caractéristiques de la personne et de l'environnement, *sous-fonctionne de façon chronique.*

La passivité repérée chez les personnes présentant un retard mental est caractéristique : l'existence même d'un problème (d'une tâche) est peu appréhendée, le problème est peu définissable, le but est rarement identifié.

Il semble que la prise d'informations et la représentation liée à la tâche composent les difficultés principales : les modalités perceptives et exploratoires sont peu propices à la prise en compte de la nouveauté.

Il existe une grande sensibilité aux caractéristiques externes à la tâche (contexte). La mise en relation entre action et effet attendu reste problématique.

Cf. Questions à Jean-Louis Paour ", entretien réalisé par Laurent Cosnefroy, Les Cahiers de Beaumont, n°68,

juin 1995.

L'activité est privée du pouvoir signifiant et organisateur qu'elle a ordinairement.

Le déficit fonctionnel résultant de la faiblesse des capacités à traiter l'information et du sous fonctionnement cognitif chronique est responsable de caractéristiques de la DI: retard; lenteurs, fixations, discordances, arrêt qui à leur tour consolident le déficit.